

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
1^{er} DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 07 décembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
1^{er} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Madame Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Mesdames Claire TANGY, Pascale DUVAL, Monsieur Mathias LEFRANC, Mesdames Elisabeth GREGOIRE, Catherine de la HOUGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoît RAULT.
Mme Micheline CAVE qui donne procuration à M. Denis MARTIN.
Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à M. Serge JARDIN.
M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
Mme Lydie LEBLOND

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Monsieur Emmanuel LECONTE.

Monsieur Serge JARDIN a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 07
Votants : 23

DEL07122023/124

VOTE DU REGLEMENT D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame REGNAULT annonce que le projet de règlement d'assainissement collectif avait été transmis ultérieurement aux élus afin que ces derniers en prennent connaissances. Les membres de la commission se sont réunis de nombreuses fois pour établir ce règlement afin qu'il soit en adéquation avec celui du SITEU de Montmartin-sur-Mer.

Après en avoir parcouru le contenu, le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Valide ce règlement d'assainissement collectif ci-annexé,
- Fait part que ce règlement devra être remis à tout foyer assainis ainsi que lors de la transmission de nouveaux permis de construire.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,
Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,
Serge JARDIN